



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

*73*

*75*

LETTRÉ

*5,*

SUR

# L'EMPIRE DU BRÉSIL

PAR

ALBERT DE CARVALHO

DOCTEUR EN DROIT.

---

PARIS  
GUILLAUMIN ET C<sup>e</sup>, LIBRAIRES

Éditeurs de la Collection des principaux Économistes, etc.

RUE RICHELIEU, 14

1875



LETTRE  
SUR  
L'EMPIRE DU BRÉSIL

PAR

ALBERT DE CARVALHO  
DOCTEUR EN DROIT.

---

PARIS  
GUILLAUMIN ET C<sup>e</sup>, LIBRAIRES  
Éditeurs de la Collection des principaux Économistes, etc.  
RUE RICHELIEU, 14  
—  
1875



Cet écrit était spécialement destiné à un ami désireux d'avoir quelques éclaircissements sur une question actuelle qui se rapporte au Brésil, notre patrie ; c'est une lettre, elle a été écrite au courant de la plume et nous ne la livrons à la publicité qu'avec bien de la difficulté.

Toutefois il s'écrit en français si peu de chose sur notre pays, que, tout en nous rendant parfaitement compte des imperfections nombreuses de quelques publications que nous avons déjà faites sur le Brésil, nous nous sommes décidé à les faire paraître : il en a été de même pour ces quelques pages, et cette raison nous fera pardonner.



## A MON PAYS

Les pages qui suivent n'ont aucune valeur littéraire ni autre ; elles n'ont aussi que la prétention de décrire une nation jeune encore, mais déjà très-digne d'attention, et leur unique but est de bien établir quels sont les sentiments d'amitié et de sympathie qui animent notre peuple à l'égard des étrangers, colons, émigrants ou autres, qui vont s'établir au Brésil.

Quelques faits récents ont pu faire douter non pas de ces sentiments, mais de l'efficacité des moyens pratiques employés par l'administration supérieure brésilienne pour protéger et soutenir les émigrants européens et sauvegarder leurs intérêts ; telle a été cependant l'impression produite, que divers gouvernements ont cru devoir prendre des mesures spéciales.

Le Brésil avait été considéré jusque dans ces dernières années comme une nation hospitalière ; chacun nous reconnaissait cette qualité dont nous sommes à bon droit si fiers, et qui est la marque distinctive, le côté le plus saillant de notre caractère national ; il nous importe donc de raffermir encore cette juste opinion que l'on s'était formée de nous et de ne pas laisser se perdre en France la bonne réputation que nous y avons toujours eue. Aussi comment rendrions-nous à ce glorieux pays l'hospitalité si large que nous en avons toujours reçue, sinon en accueillant de cœur et d'âme tous ceux de ses enfants qui traversent la mer pour aller se fixer dans notre patrie !



**MONSIEUR ED. DE S...,**

Vous avez lu, monsieur, les circulaires par lesquelles plusieurs gouvernements dissuadent leurs nationaux d'émigrer au Brésil, et vous avez eu raison d'être ému : un homme qui se trouverait éloigné de son pays, transporté à plus de deux mille lieues de là, privé de la consolation et de l'aide des siens, seul, sans moyens pour subvenir à son existence, livré à lui-même sans secours d'aucune sorte, en butte à tous les obstacles, en proie à toutes les souffrances qu'apporte avec soi la pauvreté, cet homme serait assurément bien à plaindre, et le gouvernement qui l'aurait ainsi délaissé serait bien coupable.

Il serait vraiment horrible d'attirer par des promesses fallacieuses un malheureux émigrant, et puis de le délaisser, de l'abandonner et de l'exposer à périr par la faim et par l'intempérie des climats ; mais cela est tellement monstrueux, que l'on a peine à imaginer un gouvernement quelconque qui ait jamais voulu, soit par incurie, soit par lassitude, soit par mauvaise volonté ou tout autre motif, encourir une pareille responsabilité et commettre des actes semblables qui soulèvent la conscience.

D'autre part, il ne serait pas plausible de penser que des affirmations de cette nature seraient portées officiellement à la connaissance du public tout à fait gratuitement et sans que rien pût les expliquer, sinon les motiver. S'il nous était permis d'émettre notre opinion, nous dirions que quelques faits malheureux ont pu se produire sur des points isolés des différents territoires habités par les émigrants européens, que ces faits, peu nombreux sans doute, mais toutefois très-regrettables, groupés dans les rapports

diplomatiques, ont pu prendre, surtout à distance, une gravité que, nous en sommes convaincu, ils n'ont pas : quelques légers embarras, quelques souffrances passagères, tout cela décrit dans des rapports prend souvent des teintes bien sombres et paraît plus grave et plus réel que cela n'est. Il est également évident que toute souffrance, même fût-elle très-légère, dès qu'elle frappe un homme loin de sa patrie, lui paraît insupportable ; des malheurs qui auraient été supportés sans plainte par un émigrant s'il avait été chez lui, l'accablent parce qu'il se sent loin de son pays et éloigné des siens. C'est dans ces circonstances que l'on peut voir quelle place la patrie tient dans le cœur de l'homme.

Malheureusement il y a plus encore, l'émigrant très-souvent se fait une idée fausse de nos pays américains ; il s'imagine que dès qu'il y sera la vie n'aura pour lui aucune des mille petites difficultés qui l'ont si souvent attristé en Europe ; en un mot, il croit y trouver un bonheur déjà prêt et une fortune toute faite. De là d'amères déceptions et des chagrins que l'on peut facilement comprendre, dès que la réalité, moins brillante que ses rêves, se fait sentir à l'émigrant. Mais y a-t-il un coupable ou seulement quelqu'un qui soit responsable de cela ? Non ; si l'Européen éprouve des déceptions, si quelques souffrances l'atteignent, il ne pourra cependant accuser de cela qui que ce soit, car ce sont là des choses tristes, mais inséparables de la vie : l'homme ne peut se soustraire à sa propre misère.

Si l'un de ces faits que nous venons d'indiquer vient à se produire, les agents diplomatiques s'émeuvent du sort de leur compatriote, et ce sentiment est trop respectable pour qu'on puisse vouloir le discuter. Il est très-compréhensible qu'il en soit ainsi : quand quelques rares compatriotes se trouvent disséminés dans un pays étranger, à une immense distance de la mère-patrie, tous se sentent frères et sont mieux disposés à compatir aux souffrances les uns des autres; de là cette émotion dont nous parlons et qui passe dans les rapports expédiés en Europe.

Cela, nous le comprenons fort bien ; mais que nos gouverne-

ments délaissent les émigrants, qu'ils ne les soutiennent pas, que les particuliers ne s'efforcent pas à leur tour de leur rendre la vie facile, de les aider dans leur établissement, dans leurs travaux, voilà ce qu'il serait injuste de supposer.

Nos pays ont tous les avantages et tous les inconvénients des pays jeunes : la richesse y est grande et peut être acquise assez facilement et en peu de temps, mais souvent la vie de tous les jours, nous voulons dire quand on s'éloigne de certains centres, sans devenir difficile, ne peut toutefois, cela se comprend, être aussi remplie d'agréments, être entourée de ce bien-être, de cette facilité qui est le propre de l'existence en Europe. Est-ce à dire pour cela que la vie n'est chez nous qu'un dur labeur, qu'un manque total de commodités, qu'une série continue de privations ? Point ; mais il est facile de comprendre que l'émigrant qui se propose de défricher une terre rencontrera certaines difficultés.

Les commencements, la première année surtout sera peut-être difficile, car il faut s'établir, il faut s'installer, s'organiser. Mais l'Européen ne se verra pas seul à lutter contre toutes ces difficultés, le gouvernement viendra à son aide, pourvoira à sa subsistance en lui donnant des vivres et le fera aider dans ses travaux. Cependant il faut un certain courage physique et moral pour tout cela, car ce n'est pas peu de chose que tout ce travail, à part la secousse morale que reçoit celui qui abandonne ses foyers, sa patrie, ses habitudes, et qui se trouve tout à coup transporté dans un pays complètement différent du sien, au milieu d'autres hommes, d'autres mœurs, d'autres usages, et qui comprend à peine, s'il le comprend, le langage qui se parle autour de lui. Tout le monde n'est pas assez fortement trempé pour résister à cela et après avoir vu ce qu'elle est véritablement, pour se résigner à l'émigration.

Parfois une grande lassitude, un découragement complet s'empare des émigrants et ils n'ont d'autre pensée que de revenir dans leur patrie. On en a vu quitter ainsi précipitamment les terres qu'ils cultivaient, revenir par groupes dans les villes et ne vouloir qu'une chose : se rembarquer.

Une telle détermination prend souvent les autorités à l'improviste, ne leur laisse pas le temps de se reconnaître, et c'est alors que peut-être ces émigrants se trouvent exposés à quelques souffrances. Mais à quoi faut-il les attribuer, sinon à une trop grande hâte de revenir en Europe ? D'ailleurs, et ceci doit être pris en grande considération, les souffrances physiques résultant du manque d'argent sont bien moins grandes dans les pays de l'Amérique du Sud, qu'elles ne le sont en Europe ; d'autant que tel n'est jamais le cas des émigrants, qui reçoivent toujours des secours pécuniaires des particuliers quand le gouvernement ne serait pas assez prompt à leur en apporter dès le premier jour.

A cette occasion, qu'il nous soit permis de rapporter un fait qui honore profondément un de nos compatriotes, le baron de Rio-Bonito. Un grand nombre d'émigrants venaient d'arriver, les installations qui leur étaient destinées dans la campagne n'étaient pas achevées, et le séjour prolongé dans les villes en plein été paraissait pouvoir leur être nuisible. Le baron de Rio-Bonito se chargea de loger et de nourrir tous ces émigrants au nombre de plus de deux mille et il les reçut dans ses vastes propriétés, tout en se faisant un strict devoir de ne pas bénéficier de leurs services ni même de leur bon vouloir ; ils y séjournèrent pendant environ un mois.

Cet exemple servira à donner la mesure de l'intérêt tout particulier, tout fraternel, que chacun prend aux étrangers, et à faire voir combien les Brésiliens s'estiment heureux de les recevoir chez eux et de leur offrir la meilleure et la plus large hospitalité.

Est-ce à dire que l'Européen jouisse du bonheur le plus complet ? Non, le souvenir de son pays lui reviendra souvent et ce n'est qu'au bout de bien des années qu'il finira par aimer comme une autre patrie cette terre qui l'aura nourri et enrichi.

Devons-nous conclure de tout cela que les dispositions prises à l'égard des émigrants aient toujours été les plus pratiques et qu'il n'y ait pas mieux à faire ? Nous n'irons certes pas jusqu'à une telle affirmation, mais si l'on se décide à établir les colons euro-

péens sur les territoires traversés par le chemin de fer de Dom Pedro II, si avant leur arrivée on leur prépare toute une petite installation, si on construit à leur intention de petites maisonnettes, si on les garnit des objets indispensables dans un ménage de travailleurs, si on y ajoute des instruments agricoles, des semences, sans avoir garde d'oublier les vivres nécessaires à l'alimentation de l'émigrant et de sa famille pendant tout le temps que prendra la mise en culture de la terre qui lui aura été donnée ; si on prend toutes ces dispositions, l'on suivra, ce nous semble, un excellent système de colonisation : la position qui sera faite à l'Européen sera très-enviable et il n'aura certes pas lieu de s'en plaindre ; d'autre part, le gouvernement tirera grand profit de cela, car il verra affluer au Brésil un grand nombre de colons.

Il est absolument indispensable de placer l'émigrant à proximité d'une voie ferrée qui le mette en communication avec la capitale ou toute autre grande ville. Précisément le chemin de fer de Dom Pedro II, qui part de Rio, traverse un pays très-fertile, où l'on pourrait établir les unes à la suite des autres de petites habitations comme celles dont nous venons de parler ; chacune serait entourée d'un champ et assignée à un émigrant européen. Il se formerait ainsi des agglomérations agricoles, de véritables petites colonies qui se développeraient et s'étendraient peu à peu ; à la suite de celles-ci on en établirait d'autres et ainsi de suite.

La possibilité de ce moyen est facile à reconnaître : l'émigrant recevra une terre qu'il pourra facilement mettre en culture parce qu'on lui donnera tout ce qu'il faut pour cela, instruments de travail, semences et graines ; sa position ne lui semblera ni pénible ni hasardée, car il sera à proximité d'un centre qui lui fournira tous les objets dont il pourra avoir besoin ; les communications seront faciles, car il aura le chemin de fer qui se chargera de ce qu'il faudra transporter à la ville pour être vendu et de ce qu'il en faudra rapporter à la colonie ; on aura ainsi placé le colon à ce point de départ qui a été celui de tant de planteurs

aujourd'hui maîtres de grandes fortunes ; et, pour qui connaît le rendement de nos terres, il ne peut y avoir de doute qu'avec un peu de travail l'émigrant en question n'arrive en quelques années à amasser un pécule qui le rendra entièrement indépendant. Il n'aura alors qu'à rembourser au gouvernement une somme insignifiante sur les avances qui lui auront été faites, et demeurera tout naturellement le légitime propriétaire de l'habitation et des terres qui lui auront été assignées.

Ainsi traité l'émigrant se fixera définitivement dans le pays ; rassuré sur son sort et sur celui de sa famille, il cherchera à développer sa culture et il sera à même de le faire facilement, car il aura à sa disposition un capital déjà amassé. Il aura pris goût au travail de la terre, car il saura déjà par lui-même ce qu'il rapporte, et il aura l'ambition d'étendre ses champs et d'établir une grande exploitation agricole comme celles des riches propriétaires. A la suite de celui-ci beaucoup d'autres viendront qui suivront son exemple et dont le travail mettra en culture d'autres grands espaces ; n'arriverons-nous pas ainsi dans un court espace de temps à un accroissement considérable de la fortune du pays ?

Il est donc évident que si l'émigrant trouve de grands avantages dans la mise en pratique des dispositions que nous venons d'indiquer, le gouvernement y trouvera également les seuls moyens prompts et rapides d'augmenter la culture, et de rendre productives d'immenses terres qui, faute de bras, ne rapportent rien.

En un mot, nous avons voulu exprimer qu'il faut placer les colonies aux portes des villes et les étendre peu à peu aussi loin que possible pour arriver à peupler l'intérieur de notre pays. Supposer que c'est un moyen pratique que d'aller établir des colonies dans des régions écartées pour les relier ensuite aux villes par une série d'autres colonies intermédiaires, c'est vouloir commencer par la fin et tenter l'impossible.

D'ailleurs cette question, comme toutes celles qui se rapportent aux conditions d'*existence* des classes laborieuses, qui ont trait

**aux mesures à prendre pour assurer leurs moyens de vie, cette question est très-difficile à résoudre et très-difficile à mettre en pratique.** Le gouvernement brésilien s'en préoccupe constamment, et cela doit être, car il a pour cela deux raisons également puissantes : à part la question d'humanité, le devoir qui lui incombe de veiller au bonheur de tous ceux qui vivent sous sa protection, il y a aussi l'intérêt national brésilien qui est en jeu, la grandeur et la prospérité du pays qu'il faut établir solidement et dont l'une des conditions indispensables est l'augmentation de la population et la mise en culture du plus de terrains possible.— Par conséquent l'on pourra être assuré que les dispositions nécessaires seront prises dans un intérêt comme dans un autre, et qu'en tout état de cause jamais aucun émigrant ne se trouvera réduit à la misère ni aux privations.

Le Brésil ne peut vouloir autre chose que recevoir un grand nombre de colons et les voir prospérer et s'enrichir, et le moment le plus favorable pour l'émigration est venu. En effet, dans quelques années le travail esclave devra disparaître, il n'y aura plus que des travailleurs libres et l'émigrant se trouvera dans une excellente position. Car, si nous supposons un émigrant qui s'établit maintenant, met en culture une terre, en tire des produits pendant quelques années, amasse dans cet espace de temps un certain capital, quand arrivera l'époque où l'émancipation se produira, son exploitation agricole se trouvera en pleine prospérité, en plein rendement ; et comme il n'aura à subir aucune perturbation résultant de la cessation du travail esclave, ses produits se trouveront dans d'excellentes conditions de vente et il pourra retirer de grands bénéfices. Ceci est inattaquable, et il est évident que pour de véritables travailleurs, pour des hommes désireux de gagner une petite fortune, décidés à se consacrer à la culture, il y a là une excellente occasion qui se prépare.

Nous ne nous sommes occupé que de l'émigration agricole destinée à aller s'établir dans les campagnes ; il y a l'émigration industrielle et ouvrière, celle des travailleurs des villes, qui, désireux d'obtenir des salaires plus élevés, se rendent en Amérique.

Ceux-ci trouveront plus de facilités encore que les colons agricoles, et leur concours sera aussi utile au pays, car ils coopéreront du développement de notre industrie nationale.

Si cette émigration ouvrière pouvait prendre de grandes proportions, nous verrions bientôt nos villes se remplir de fabriques, d'usines, de manufactures, car le travail industriel deviendrait possible et facile dès qu'on disposerait de la quantité nécessaire d'ouvriers habiles. On pourrait leur distribuer des salaires élevés, puisque les prix que l'importation européenne a établis sur tous les produits manufacturiers et industriels sont tels que l'on serait toujours assuré de rester au-dessous même en payant fort cher la main-d'œuvre.

Ces ouvriers, recevant une paye largement rémunératrice, se trouveraient dans des conditions favorables au développement de leur intelligence ; ils ne seraient pas talonnés continuellement par le besoin incessant d'argent, et ils auraient le loisir et la tranquillité d'esprit nécessaires pour avoir de bonnes idées, et au bout de quelques années de travail il leur serait facile de s'établir et de fonder les établissements qu'ils auraient imaginés.

Nous parlons ainsi parce que, s'il est vrai que, même dans les pays où l'industrie est le plus avancée, il y a toujours un perfectionnement à introduire, quelque chose de nouveau à faire, il est encore plus facile de comprendre qu'il y a mille industries, mille parties à établir et à exploiter dans un pays où le travail industriel s'organise seulement. Mais l'homme qui en est réduit aux privations, qui vit dans la pauvreté et la misère, surchargé d'un trop grand travail corporel, peut difficilement se livrer aux réflexions qui amènent l'esprit à des idées pratiques ingénieuses ; voilà pourquoi nous avons fait ressortir la position favorable où l'ouvrier se trouve placé là où il est possible de le payer cher, et où, tout en étant bien rémunéré, il lui reste assez de son temps pour se préparer un plan de vie pour l'avenir. Eh bien ! l'ouvrier trouvera tous ces avantages en émigrant au Brésil, et quand, après quelques années de travail chez des patrons, il se verra

possesseur de quelque argent et qu'il voudra créer un établissement, il aura déjà eu le temps de bien étudier les conditions où il s'établit, enfin il aura eu le temps de vivre, de penser, de s'occuper de lui et de sa famille pendant tout le temps qu'il aura mis à gagner son pécule.

N'est-ce pas beaucoup, cela, surtout si l'on songe au labeur continu, au travail sans relâche, aux efforts, aux privations de toute sorte que tant d'émigrants s'imposent pour arriver à la fortune? Quelle est, par exemple, l'existence des chercheurs d'or? Peut-on, sans être navré, penser à la vie que mènent ces esclaves blancs, voués de leur plein gré à toutes les souffrances? Et sans aller jusqu'à cet exemple tout exceptionnel, n'y a-t-il pas en Europe certaines classes ouvrières qui, si elles gagnent un peu plus que les autres, vivent en travaillant presque continuellement: les mineurs par exemple? Eh bien! incontestablement l'ouvrier trouvera au Brésil un travail facile et une large rémunération: voilà ce qui nous semble résulter des conditions économiques du pays, et l'opinion que nous croyons pouvoir émettre.

Nous ne pouvons toutefois ne pas reconnaître que la sollicitude des gouvernements doit veiller sur le sort de leurs nationaux; elle a le devoir et le droit de les prémunir contre les déceptions auxquelles ils pourraient s'exposer. Cela n'est que trop juste et voilà pourquoi nul ne peut ni ne doit s'étonner que, quand ils jugent que les émigrants devront rencontrer, au lieu de la fortune qu'ils espèrent, de grands embarras, que dans ces circonstances ces gouvernements ne leur permettent pas d'aller s'exposer à être malheureux et à devenir par la suite à charge à leur pays, où ils reviendront plus pauvres et plus dénués qu'ils n'en étaient partis.

D'ailleurs, quels sont ceux qui se trouvent compris dans ces mesures administratives? Elles ne se rapportent qu'aux émigrants qui ne possèdent rien, et la meilleure émigration, celle qui convient le plus à nos pays, est l'émigration libre, celle qui se trans-

porte à ses propres frais, qui ne se lie par contrat à qui que ce soit et se rend dans le Nouveau-Monde avec un petit capital. Voilà l'émigration qu'il nous faut et qui reste toujours libre d'aller habiter le Brésil : celle-là conserve toute sa liberté d'action, car il n'y a pas à craindre qu'elle ne soit réduite à venir implorer après quelques mois d'absence le secours de la mère-patrie qu'elle avait quittée pour aller tenter fortune ailleurs.

Quant à l'autre classe d'émigrants, ceux qui sont dépourvus de tout capital, la sagesse la plus simple veut qu'on ne les laisse pas s'engager au hasard dans une entreprise où ils auraient peu de chances de réussir. Il est parfaitement clair que si quelqu'un, gouvernement ou société quelconque, disposant de ressources suffisantes et présentant les garanties nécessaires, voulait se charger de garantir son avenir, il est clair qu'aucun gouvernement européen n'empêcherait même le plus pauvre et le plus dénué de ses citoyens d'aller chercher fortune aussi loin qu'il lui plairait. A défaut cependant de garanties d'avenir pour l'émigrant, son gouvernement se trouvera dans la nécessité de le sauvegarder contre son propre entraînement.

Les pays américains désireux de recevoir et de recueillir ces émigrants pourraient s'entendre par la voie diplomatique avec leurs gouvernements respectifs. Aussi, monsieur, n'est-ce pas au point de vue administratif que je me suis étendu sur la question de l'émigration ; j'ai voulu simplement dégager la responsabilité de nos compatriotes, j'ai voulu seulement établir que dans notre pays les plus grandes sympathies entourent l'étranger et que, si par le fait des circonstances il se trouve souffrir, chacun se hâte de lui porter secours : voilà ce que nous avons voulu dire, et rien de plus.

Laissez-moi croire que cette conviction a passé dans votre esprit, et que l'exposé loyal et sincère que je viens de vous faire vous a suffisamment éclairé sur les dispositions si sympathiques et si amicales qui animent notre nation à l'égard des Européens qui se rendent au Brésil. Qu'il me soit encore permis, puisque

vous le voulez bien, de poursuivre pendant quelques pages et de vous initier davantage à ce que nous sommes : je voudrais vous donner un aperçu d'ensemble sur notre pays en tant que contrée, sur nos origines, notre gouvernement, nos coutumes, nos mœurs politiques, nos lois et surtout notre peuple.

Si parfois au cours de cette lettre vous vous apercevez que l'émotion fait trembler ma plume, vous me pardonnerez, car l'on ne peut parler de la patrie absente sans s'émouvoir ; si je me laisse aller à des sentiments exagérés, j'invoquerai la même excuse : le souvenir de la patrie trouble l'âme et lui apparaît comme une entraînante vision !

Le Brésil, vous le savez, tient une grande place sur la carte de l'Amérique du Sud ; il est séparé des peuples d'Europe par l'immensité de l'Océan, et des autres nations américaines par les plus grands obstacles que la nature puisse éléver, chaînes de montagnes presque infranchissables, fleuves immenses, forêts, bois et solitudes d'une étendue infinie. Quand on a mis le pied sur cette terre, l'on peut dire que l'infini vous entoure de toutes parts : derrière on a laissé l'Océan, et devant ce sont tantôt ces montagnes dont la hauteur est prodigieuse, tantôt des plaines qui s'étendent au-delà de toute limite.

Voilà pour la configuration générale du pays. Cette description nous permet de prévoir quelles seront les destinées futures du peuple né sur ce vaste territoire. Fortifié par la nature, ce pays sera toujours à l'abri d'une invasion étrangère : les Andes sont une infranchissable barrière qui arrêterait les plus grandes armées, et il n'est pas de peuple dont la marine soit assez nombreuse, assez puissante ni assez osée pour nous attaquer du côté de la mer. Ces obstacles, s'ils nous protègent, protègent aussi nos voisins ; donc le Brésil n'a pas à craindre d'invasion et il ne pourra pas non plus envahir ; ses destinées se dérouleront dans la paix, sa prospérité pourra s'accroître sans qu'il soit entravé dans sa marche vers le progrès par des guerres étrangères. Il devra lui-même observer la paix à l'égard des peuples limitrophes, car la nature n'a pas élevé en vain entre eux d'aussi énormes obstacles.

Ce peuple est donc destiné, selon les prévisions humaines, à vivre dans la paix, à prospérer par le travail, à s'enrichir par la fertilité de son sol, la variété de ses produits ; en un mot, à chercher la grandeur dans la paix. Il formera un immense et puissant empire, d'autant plus puissant et plus fort, que la nature lui a épargné ces frontières incertaines et mal défendues, ces limites difficilement reconnaissables, causes de discordes, de guerres entre les peuples, qu'elle l'a placé pour ainsi dire au milieu de l'infini pour qu'il puisse prospérer et s'étendre librement.

Voilà l'avenir que nous prévoyons pour notre patrie, que nous lui souhaitons plus encore [que nous le prévoyons : un avenir de grandeur et de paix. Puisse Dieu le lui assurer !

Mais nos prévisions patriotiques nous ont conduit jusqu'au seuil de l'avenir : arrêtons-nous un moment devant ces destinées ; faisons mieux, interrogeons le passé qui les a pour ainsi dire engendrées.

Ainsi un grand empire se forme, est déjà à moitié formé, un peuple naît, grandit et se prépare : et qui donc a jeté les premières bases de cette puissance, a établi ses premières assises, a fondé ce peuple ? Il nous faut écrire ici le nom d'une grande nation, grande non pas par le territoire qu'elle occupe, mais parce qu'elle a fait de grandes choses, nation illustre à jamais, parce que son histoire contient de glorieux récits, la découverte de l'Amérique et la conquête de l'Inde. Nous venons d'écrire ce nom, au seizième siècle symbole de conquête et de domination : Portugal !

Cherchez ce pays sur la carte d'Europe, il est situé à l'extrême de la côte ibérique et comme resserré contre l'Océan : la voilà assise sur la grève, l'antique Lisbonne, cette reine des mers, glorieuse patrie de ces Lusitaniens chantés par Camoens et qui résirent les conquêtes d'Alexandre. Elle s'élève fière et comme protégée par sa gloire en face de cette mer qu'elle a vaincue, et semble étendre son bras puissant au-delà des flots vers ces rivages américains où elle a fondé une nation sœur.

Voilà en quoi consiste la gloire de ce pays : son territoire est peu étendu et il a découvert et conquis presque tout un continent ; ses citoyens ne sont qu'au nombre de trois ou quatre millions, et il a établi un empire qui en compte déjà douze et qui dans un avenir rapproché pourra en avoir le triple ; il n'a pas besoin de monuments qui attestent sa gloire, ses rois peuvent dormir en paix dans un simple tombeau de pierre : ils ont mieux que les pyramides de la dynastie égyptienne, car le témoignage de leur gloire est magnifique, c'est tout un peuple et un immense empire.

Si je m'arrête à ces considérations, c'est qu'il me semble juste, naturel et profondément patriotique de nous incliner devant les vieilles gloires portugaises, de consacrer un souvenir de respect et d'admiration à tous ces héros, hommes de guerre, navigateurs, conquérants, qui en nous léguant un passé si beau nous permettent de nous enorgueillir à juste titre d'une si noble origine.

Je vais maintenant, monsieur, vous entretenir de l'époque actuelle, de la politique intérieure et extérieure de l'empire du Brésil, de ses ressources, de ses productions ; en un mot, de tout ce qui constitue l'Etat et se rapporte à ce pays.

Le Brésil est une monarchie constitutionnelle : c'est un empire ; la couronne y est héréditaire, elle se transmet dans l'ordre direct de la descendance, sans exclusion des femmes, qui ne sont écartées du trône qu'au cas de la naissance d'un prince. C'est ce qui se passe en Espagne. L'empereur n'ayant pas de fils, ce sera sa fille ainée qui lui succédera.

La dynastie est celle des Bragança, la même qui depuis des siècles donne des rois au Portugal. Tout le monde sait que, lors de l'indépendance brésilienne, quand l'empire fut érigé, le prince héritier, fils du roi Dom Joao VI, fut proclamé empereur, et que plus tard, à la mort de son père, ayant eu à opter entre le Portugal et le Brésil, il préféra abdiquer la couronne portugaise pour se consacrer au gouvernement du nouvel empire américain.

La figure si remarquable de l'empereur Dom Pedro II, le souverain actuel, est connue ; personne n'ignore en Europe les grandes qualités de ce monarque, et, à quelque parti que l'on appartienne, l'on ne peut ne pas les admirer. Sa vaste intelligence, son profond savoir, ses connaissances aussi étendues que variées, lui font un mérite personnel devant lequel on ne peut quo s'incliner ; ces brillantes qualités ajoutent encore à l'éclat du trône et grandissent notre monarchie américaine, car si la dignité souveraine élève un roi sans génie, il est vrai aussi que la couronne emprunte un nouvel éclat quand elle est portée par un grand roi.

Depuis l'établissement de l'empire, l'Etat a vécu en paix, à l'abri des révolutions ; car je ne parlerai que pour mémoire de quelques levées de boucliers qui eurent lieu il y a déjà longtemps dans plusieurs provinces. Cette paix a été assurément un grand bonheur, car il est parfaitement démontré que les guerres intestines, si fréquentes chez nos voisins des républiques de la Plata et du Pacifique, ont beaucoup nui au progrès de ces pays.

Si les luttes politiques à main armée ont toujours amené de grandes perturbations et de grands désastres dans les États européens où elles se sont produites, à plus forte raison doivent-elles nuire quand elles envahissent un pays jeune et à peine constitué, quand elles assaillent pour ainsi dire une société qui s'établit, qu'elles viennent jeter le trouble et le désordre dans un système gouvernemental encore mal assis, dans une organisation sociale et politique naissante, qu'elles viennent désorganiser et enlever des bras à une industrie qui se crée avec difficulté, jeter le desarroi dans le commerce, c'est-à-dire tout troubler et tout détruire.

Cette paix, disons-nous, est assurément un grand bonheur, mais à quoi la devons-nous ? Notre opinion est qu'elle a plusieurs causes, dont l'une et peut-être la principale est la forme de gouvernement que le pays a adoptée. Je ne ferai point ici, on le comprendra fort bien, le panégyrique ni la critique d'aucune forme de gouvernement. Nous sonnons de l'avis de ceux qui pensent avec Montesquieu, ou un autre auteur célèbre, qu'il n'y a pas de

forme de gouvernement bonne ou mauvaise en soi, que les unes et les autres contiennent quelques bonnes ou quelques mauvaises choses.

En fait de gouvernement, notre opinion est qu'il faut juger d'après les faits, d'après les résultats fournis. Tel pays grandit et prospère sous telle forme de gouvernement : c'est qu'il a celle qui convient à son caractère national. Au contraire, imaginez la forme de gouvernement la plus parfaite et appliquez-la à un pays quelconque, s'il ne s'en trouve pas bien, si son progrès politique et social est entravé, si son développement moral s'arrête, si son génie languit et s'éteint, ce sera que, bonne en soi, idéalement parfaite en elle-même, la combinaison gouvernementale en question ne conviendra pas à ce peuple et qu'elle lui sera mauvaise. En un mot, dès qu'il s'agit de gouvernement, l'absolu n'a que faire, tout devient relatif, et l'on ne devra proscrire aucun système politique si ce n'est ceux qui partent d'un principe faux ou qui se fondent sur l'injustice et l'arbitraire, car ce serait admettre ce qu'il y a au monde de moins admissible, l'oppression des hommes par leurs semblables.

Et cette oppression, qu'elle vienne d'un système politique issu d'un faux principe ou d'une organisation tyrannique, est toujours la même et aussi intolérable; au premier cas c'est le despotisme imposé par la théorie utopique et impraticable, apportant dans la vie politique et sociale tous ses dépouillements et ses déchéances violentes ; au second cas, c'est la force brutale, la réalité puissante et sans entrailles établissant à la fois la servitude politique et civile, renouvelant chaque jour l'anéantissement des volontés libres, écrasant et broyant tout sous sa main de fer.

S'il fallait choisir entre les deux, on ne saurait ce que l'on devrait préférer ; et en effet ces deux alternatives sont également effrayantes.

Toute forme de gouvernement est praticable, si elle est soumise à la raison, mais dès qu'on cherche à s'affranchir du juste et du possible, quelle que soit la combinaison que l'on imagine, elle sera mauvaise. Oui, elle sera mauvaise, soit qu'une pensée or-

gueilleuse veuille tout appeler à soi et tout envahir, soit que le désir capricieux d'épuiser une idée et que la fantaisie incroyable de presser pour ainsi dire un principe et de lui faire produire tout ce qu'il peut donner, soit que ce désir irréalisable autant que fantasque veuille anéantir toute obéissance, faire disparaître toute sujétion.

Quel est le plus beau principe qu'aient établi les penseurs, et que les législateurs ont consacré comme le fondement de tout le droit : l'égalité devant la loi. Eh bien ! avant d'être égaux devant elle, les hommes sont égaux devant la raison ; personne ne peut se placer au-dessus d'elle, ni les peuples, ni les rois, ni les socialistes, ni les partisans de l'absolutisme. Leurs théories, la raison pure a le droit de les juger : que les unes se présentent devant elle suivies de leur sinistre cortège de prétextes, raisons d'État, faits établis, l'usage et la sanction des temps ; que les autres invoquent faussement la justice et l'équité pour décréter la spoliation, qu'importe ! elles seront jugées les unes comme les autres et condamnées, si elles méritent de l'être.

Telles sont nos opinions sur la faculté qui doit être laissée à chaque société de se constituer suivant ses besoins et d'après ses préférences.

A cet endroit de notre exposition se pose d'elle-même la question suivante : était-ce bien la forme monarchique qui convenait le mieux au génie de notre peuple, à son caractère national, à ses goûts, et qui devait satisfaire dans une plus ample mesure ses aspirations légitimes ? Il nous semble que oui ; en tout cas, en adoptant la monarchie le Brésil s'évitait de grandes agitations et peut-être d'ardentes luttes qui auraient vainement épuisé le pays. En outre, en sortant d'une monarchie pour entrer dans une autre, la transition était facile et sans périls : il n'y avait aucune désorganisation administrative ou hiérarchique à craindre, et l'on ne déchaînait pas ces haines qui sont les conséquences inévitables des changements de système gouvernemental, et qui, s'éternisant, partagent les citoyens d'un même pays et finissent par l'affaiblir singulièrement en établissant une division de forces

et une lutte de tous les instants entre les volontés de deux fractions de la nation.

D'ailleurs la monarchie avait toujours bien gouverné, la nation avait vu de près le fonctionnement de la royauté lorsque celle-ci avait émigré au Brésil à la suite de la conquête du Portugal par les armées de Napoléon I<sup>r</sup>. Aucun grief sérieux ne s'élevait contre cette forme de gouvernement, elle fut donc facilement adoptée.

Les nombreuses sympathies qu'avait le prince héritier ne furent-elles pas l'un des motifs déterminants de la constitution du pays en monarchie et de son élévation au trône? voilà ce que l'on ne peut nier. En effet, si l'on n'avait pas eu là sous la main un prince entouré de mille sympathies et que la nation reconnaissait comme l'un des meilleurs amis du pays, aurait-on pu imaginer de créer un empire, quitte à aller chercher à l'étranger un roi ou un empereur? Non, on aurait proclamé la république et l'on aurait trouvé un président dans ce groupe illustre dont nous vénérons encore aujourd'hui la mémoire, et qui avec un si grand patriotisme et tant de sagesse avait préparé l'indépendance de notre pays.

Les circonstances, une ancienne pratique et un esprit politique très-digne d'admiration à une époque d'exaltation nationale, toutes ces raisons réunies firent adopter la monarchie. Elle s'établit donc et régit le pays depuis une période d'environ un demi-siècle. A-t-elle tenu ses promesses et aidé au développement de notre grandeur comme elle le devait? la république nous aurait-elle donné mieux? Questions difficiles et auxquelles on ne peut répondre que par la comparaison de notre état actuel d'avancement et d'illustration avec celui des autres pays américains qui vivent sous des régimes républicains.

Si nous acceptons cette solution comparative, la réponse sera favorable à la monarchie. Nous écartons, bien entendu, de la comparaison les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, car cette puissante nation a eu le bénéfice d'une immense émigration de la race anglo-saxonne et des peuples de l'Allemagne, émigration équivalente en nombre à la transplantation de deux peuples, et qu'il lui

a été possible depuis un grand nombre d'années de se créer une industrie devenue aujourd'hui l'une des plus nombreuses et des plus parfaites. Mais enfin qui pourrait nier qu'à la suite de ce grand peuple, si habile, si industrieux, si intelligent, si avancé dans les sciences, l'industrie et les arts, qui pourrait nier que ce ne soit l'empire du Brésil qui vienne immédiatement après ?

L'Union américaine a acquis un tel développement, son organisation industrielle et agricole est telle qu'il y a déjà plusieurs années elle a pu rompre avec l'esclavage ; nous, au contraire, nous l'avons encore au Brésil. Est-ce une nécessité pour notre pays de laisser debout cette pratique pendant encore quelques années, comme il résulte des dispositions de la dernière loi discutée et votée par les chambres brésiliennes ?

Notre opinion est que l'on aurait pu compter davantage sur les ressources du pays, que l'on aurait pu envisager avec plus de confiance l'avenir et rapprocher l'époque définitive de l'émancipation des esclaves. Est-ce une illusion de notre part ? Peut-être. Toutefois, ce qu'il nous est permis d'assurer, c'est que l'opinion que nous avons émise par la voie des journaux, alors que la question était discutée dans les chambres brésiliennes et dans la presse, que l'opinion que nous avons émise alors et que nous soutenons encore aujourd'hui est une opinion modérée et raisonnée. L'on ne nous accusera pas de vouloir dépouiller les propriétaires d'esclaves, de courir en même temps au-devant de grands périls en jetant tout à coup dans une liberté excessive et sans limites plusieurs millions d'êtres qui pourraient en faire un mauvais usage ; l'on n'aura pas à porter contre nous et contre les opinions que nous représentons et que nous défendons des accusations de ce genre. Mais à Dieu ne plaise aussi que nous puissions un seul instant admettre que notre pays ne puisse se passer de l'esclavage ! ce serait mésestimer sa richesse et sa force, ce serait douter de lui.

La cessation de l'esclavage, partout où elle s'est faite, a nécessairement amené une réduction dans les fortunes des possesseurs d'esclaves, réduction momentanée et seulement apparente, car

elle a bientôt été compensée par la plus-value qu'ont subie les terres et les fonds d'exploitation agricole.

L'Angleterre, cette éternelle ennemie de l'esclavage, a été la nation qui a le plus étudié la question de l'émancipation. A quelles mesures s'est-elle arrêtée ? elle a dû se contenter de faire ce qui était humainement possible ; elle a payé une indemnité de vingt millions de livres sterling aux propriétaires et leur a donné pendant six ans le droit au travail de la génération esclave. Ce que représentaient et la somme versée et le travail de l'esclave pendant ces six années, ne s'élevait qu'à la moitié de la valeur de l'esclave : il y a donc eu perte pour le propriétaire.

L'Union américaine a décrété l'émancipation de ses esclaves alors que depuis longtemps déjà l'Angleterre et la France avaient émancipé ceux de leurs colonies : l'Angleterre en 1823, la France en 1848 ; mais elle a voulu, pour ainsi dire, racheter tant d'années de joug imposées aux malheureux noirs, et c'est en masse, tout à coup, sans restriction et sans conditions, qu'elle les a rendus libres. Ce jour-là, les Etats-Unis d'Amérique ont fait une grande et noble action : une guerre terrible s'en est suivie et a ensanglanté le pays pendant plus de quatre ans, mais quelles traces en reste-t-il aujourd'hui ? aucunes ; et à côté de cela quel magnifique résultat obtenu !

Quant à nous, si notre situation n'était pas aussi prospère que celle de la grande république, si le chiffre plus restreint de la population libre de notre pays ne nous a pas permis de rompre immédiatement avec l'esclavage et si nous avons dû nous contenter de la solution établie par la loi du 28 septembre 1871, devons-nous abandonner tout espoir d'une solution plus rapide de ce grand problème social, devons-nous renoncer à voir dans un avenir prochain l'esclavage disparaître de l'empire du Brésil ? Assurément non, et si dans quelques années le progrès du pays est tel qu'une émancipation plus prompte puisse se faire, ce sera une œuvre patriotique que de proposer la révision de l'ancienne loi et la confection d'une nouvelle.

Toute loi doit être soumise non pas à des attaques violentes,

mais à un examen sincère et loyal de l'opinion, et si celle-ci la condamne, il est clair que cette loi doit être modifiée : voilà ce que nous voulons exprimer. Et ce principe qui consacre la révision des lois, nous le trouvons inscrit dans la constitution de l'empire, où il est même dit que, dans certains cas donnés, la révision de cette même constitution pourra être proposée et discutée.

L'émancipation se trouve donc être confiée à la représentation nationale aussi bien qu'au gouvernement. Cette représentation se compose, comme dans tout pays parlementaire, d'un sénat et d'une chambre des députés. Les membres du sénat sont choisis par l'empereur sur la présentation d'une liste votée par les électeurs ; chaque province envoie plusieurs sénateurs. Ce poste est considéré comme l'une des plus hautes charges et l'inamovibilité y est attachée, tandis que le mandat de député, qui est absolument personnel et confié spécialement par les électeurs à l'élu de leur choix, n'est que temporaire. Chaque province a aussi sa représentation particulière qui siège dans sa capitale, une sorte de conseil général comme ceux des départements français, mais avec des attributions plus étendues.

On pourra s'étonner toutefois que dans un pays américain l'élection soit à deux degrés et, bien plus, que la première catégorie d'électeurs soit elle-même sujette au cens. Il en est pourtant ainsi, et force nous est de le déplorer, tout en espérant qu'une nouvelle loi électorale vienne modifier cet état de choses. Nous pouvons devoir compter sur la promulgation d'une loi qui dispense de toute condition de cens et qui étende le droit de vote à tous les citoyens, car l'essence d'un gouvernement américain, républicain ou monarchique, ne peut être que le libéralisme le plus large. En réclamant le suffrage universel nous restons dans la mesure d'un libéralisme très-modéré : ne voudrons-nous pas voir établir dans notre pays ce que presque tous les Etats d'Europe ont reconnu de toute justice et de toute équité ? et comment nos lois, à nous peuple américain, écarteraient-elles de l'urne électorale un citoyen à propos d'une insignifiante question de taxe !

Il ne doit pas être nécessaire de payer à l'Etat de fortes impositions pour être citoyen, et la pauvreté ne doit pas être une cause de proscription politique. Or, l'éloignement d'un individu de l'exercice du droit politique le plus essentiel est une vraie proscription morale, une déchéance politique dont on le frappe. On crée ainsi une classe d'individus qui vivent dans la société sans droits qui les garantissent, sans lois qui les protègent : ils sont sans droits ; puisqu'on leur dénie le plus simple, celui de vote ; ils sont sans protection, puisqu'ils ne prennent aucune part à la confection des lois.

Or, tout homme a une certaine somme de droits qui ne peuvent lui être arrachés, et dès qu'une cause quelconque vient porter atteinte à ces droits imprescriptibles, les vient diminuer, dès qu'une restriction trouble la vie politique d'un citoyen et l'entrave, cet homme, ce citoyen se trouve appauvri d'une partie de ses droits ; attaint dans sa dignité, dépouillé d'une fraction de sa liberté, il n'est plus dans la société qu'un proscrit, qu'un spolié.

L'équilibre social exige qu'aucune classe de la société, plus encore, qu'aucun de ses membres, qu'aucun être humain ne souffre et ne vive sous l'oppression. Si l'organisation d'un pays est telle qu'aucune souffrance ne se produise, que tous vivent avec des droits et des devoirs égaux, l'on pourra dire que la justice et l'équité y règnent. Monarchie ou république, quel qu'il soit, ce gouvernement possédera une force propre, une vitalité qui triomphera des obstacles, du temps, et des passions politiques, car il sera fondé sur la justice et l'équité et il sera l'expression de la vérité politique.

Si, au contraire, on établit différentes catégories de citoyens, si on favorise une classe au détriment de l'autre, si on comble les uns et qu'on appauvrissse les autres de tout ce que les premiers ont obtenu, si les droits ne sont pas les mêmes, si la répartition des charges est inégale, ce ne sera plus ni la justice, ni l'équité, ni la raison qui seront les inspiratrices de ce gouvernement.

Sous un pareil régime il y aura beaucoup de souffrances morales : celui qui verra ses droits amoindris et sa personnalité sinon complètement méconnue, du moins dédaigneusement écartée, celui qui se sentira fatallement enfermé dans le cercle d'une infériorité politique, cet homme blessé dans son orgueil d'être intelligent et libre créé par Dieu, blessé aussi dans son amour-propre de citoyen, cet homme, disons-nous, voyant son existence s'écouler misérablement et ne conservant plus d'espoir dans l'avenir, aboutira soit au désespoir le plus profond, soit à la révolte morale. Et en effet, il n'y a pas un être intelligent qui soit disposé à s'avouer qu'il est né tout exprès pour être gouverné, que sa pensée est incomplète et a besoin d'être achevée et mûrie par un autre, que ses aspirations sont illégitimes et qu'une volonté autre que la sienne doit les contrôler, les régir et les diriger ; non, aucun homme ne s'avouera jamais cela, car il se sentira toujours une âme pour s'élever vers ces régions où la pensée se meut librement, une raison pour comprendre les lois suivant lesquelles l'humanité doit vivre ; et cette âme, après s'être élevée si haut, ne pourra plus venir ramper aux pieds des hommes, et cette raison ne pourra jamais confondre l'injuste avec le juste, le faux avec le vrai.

Or la vérité politique, on la cherchera en vain ailleurs, elle est dans la liberté ; écartez-vous de celle-ci, vous vous engouffrez dans l'erreur. Et quand nous écrivons cela, nous avons la conviction que ce ne sont pas des mots, ni de vaines paroles, c'est quelque chose de bien réel que nous disons là. Regardez cette puissante Amérique du Nord si riche, si peuplée, si grande, si heureuse et si enviée, qu'est-elle, sinon la preuve grandiose, visible, indéniable de ce que nous avançons ? elle est l'œuvre magnifique de la liberté. Y a-t-il là des lois ou des règlements qui entravent le commerce et l'industrie, qui apportent des limites à la liberté civile, commerciale ou politique ? Non, tout se meut librement sous la sauvegarde des institutions et des lois bienfaisantes du pays, et tout prospère et tout grandit et tout s'étend, commerce, industrie, crédit, puissance et génie, et déjà le nom

de la grande confédération américaine est inséparable des idées de grandeur et de gloire.

Eh bien, voilà ce que cette liberté dont nous parlons, voilà ce que, mise en pratique, elle a produit, et cela n'a rien qui doive étonner ni surprendre, car la vérité est toujours féconde en grands résultats.

Chaque nation a son génie, ses tendances, ses aspirations, chacune a sa voie : les nations d'Europe arrivent à la grandeur par la puissance des armes ; leur voie n'est pas la nôtre ; leurs destins se jouent dans les batailles, les nôtres, ce sera au contraire la paix qui les fixera. Devant courir les chances de ces aventures guerrières qui nous reportent de nouveau aux temps des Xerxès et des autres conquérants de l'histoire, les peuples du continent européen s'astreignent au militarisme ; nous, au contraire, peuple nouveau, nés pour la concorde et le travail, notre temps s'emploiera mieux si nous appliquons nos efforts à tirer parti des richesses de notre pays. Nous sommes un peuple de citoyens et non pas une masse militaire. Où sont les ennemis puissants qui menacent notre patrie ? il n'y en a pas, car l'héroïsme de notre nation a vaincu ce président du Paraguay qui prétendait porter la guerre dans nos provinces : cet ennemi disparu, notre sécurité ne peut être sérieusement mise en péril. Conservons toutefois une armée suffisante pour ne jamais être pris au dépourvu, mais n'exagérons rien et surtout ne transportons pas en Amérique les théories militaires qui dominent en Europe.

La situation est autre. Ici la charge est lourde, mais chacun l'accepte presque avec joie ; pourquoi ? parce que c'est une nécessité patriotique. A côté d'une magnifique civilisation, à côté du bien-être partout répandu dans la vie européenne, il n'est pas étonnant qu'il y ait quelques légers inconvénients : ce sont même là les conséquences de cette civilisation si avancée. Mais nous, quelles compensations offrirons-nous à l'infortuné citoyen que nous astreindrons au service militaire, à un service aussi pénible qu'inutile ? Pourra-t-on lui offrir les mêmes compensations de facilité de vie, de confort et de bien-être dont jouissent tous ceux qui, nés

dans ces antiques pays d'Europe, sont à même de jouir de tout ce que le travail de tant de générations consécutives a accumulé? Non assurément, et d'ailleurs notre climat moins clément et moins tempéré que la plupart des climats d'Europe, ne sera-ce pas là une souffrance de plus pour celui qui, dépourvu de la vocation des armes, sans goût et sans penchant pour la carrière militaire, se verra toutefois obligé d'endosser l'uniforme? Et n'est-il pas naturel que quelques provinces aient accepté avec un enthousiasme très-modéré ces idées d'organisation militaire à l'europeenne?

Notre voie à nous peuples américains, nations jeunes et ardettes, notre voie est la liberté : laissez notre patric libre, et Dieu la fera grande!

Le système des grandes organisations militaires amène avec lui d'autres conséquences très-graves, nous voulons parler des dépenses énormes dont il grève les budgets. Les peuples qui, entraînés par une nécessité absolue, ont dû s'y résigner ploient déjà sous le poids des charges les plus lourdes ; les impôts, aussi excessifs qu'ils paraissent, suffisent à peine à couvrir des dépenses colossales. Et, certes, nos finances ne sont pas en état de recevoir un choc aussi rude, à moins de se condamner à contracter chaque année un nouvel emprunt, ce qui au fond reviendrait à hypothéquer à l'étranger les revenus de plusieurs provinces de l'empire.

L'industrie brésilienne, l'agriculture, le commerce demandent plutôt à être allégés d'une partie des charges qu'ils supportent : il paraît impossible de vouloir tirer plus du pays ; et cependant chaque jour la dette augmente et chaque jour de nouveaux emprunts se contractent. Voilà le péril, voilà le point noir de notre horizon : les complications financières.

Si l'on continue les anciens errements, c'est-à-dire si l'on persévère dans la pratique des emprunts continuels, il est clair que les embarras du trésor ne se feront pas attendre. Le système des emprunts est un système d'expédients, et les expédients s'usent vite. Le crédit du Brésil sur les places d'Europe et parti-

culièrement sur celle de Londres est très-bien assis, mais toutefois la sagesse la plus élémentaire veut que nous ne nous obéissions pas outre mesure et que nous n'augmentions pas la dette extérieure dans des proportions formidables. Il faudrait clore la série interminable d'emprunts qui s'est déroulée depuis quelques années.

Cette ressource, sa nature même l'indique, est une ressource limitée, et quand on y a recours trop souvent le crédit de l'Etat qui emprunte en est naturellement amoindri et les conditions deviennent moins bonnes. De plus, l'emprunt, qui est la création d'une richesse momentanée et factice, est une importation ruineuse de capital: la vraie ressource d'un pays est sa production, et voilà pourquoi la véritable science financière ne consiste exclusivement ni dans le maniement habile des fonds de l'Etat, ni dans des conceptions ingénieuses qui créent des ressources pour quelque temps, ni dans l'art de lancer des emprunts; mais ce qui constitue surtout cette science, c'est d'une part la bonne répartition des impôts et d'autre part le développement de la production du pays et par là l'accroissement de ses ressources et de ses richesses.

Si l'on augmente la production, on aura naturellement un accroissement de capital, accroissement qui n'aura rien coûté, tandis que le capital importé par l'emprunt sera toujours grevé d'un gros intérêt: cet accroissement de capital sera très-utilement employé à l'établissement de l'industrie, à la création d'une industrie nationale brésilienne.

Il est clair que la plus grande partie de cette richesse sur laquelle nous comptons ne pourra jamais être fournie que par notre agriculture; c'est donc l'industrie agricole qui doit être l'objet de toutes les préoccupations de notre gouvernement; et nous avons tout lieu de nous féliciter, car, au moment où nous écrivons ces lignes, une dépêche insérée dans les journaux nous annonce la création d'une banque spécialement destinée à venir au secours de l'agriculture.

Etendre la culture, la favoriser en lui prêtant des capitaux

qu'elle remboursera très-facilement au bout de quelques années : voilà un moyen sûr de créer une nouvelle richesse et cela sans recourir à des opérations qui toujours grèvent les budgets ; donner des bras à l'industrie agricole, lui procurer des travailleurs, ce serait compléter l'œuvre commencée, ce serait pouvoir être assuré d'un prompt et rapide succès, car si le fonds de terre sans le capital est peu de chose, l'un et l'autre, pour devenir productifs, ont également besoin du travailleur.

Le jour où les productions naturelles de notre pays auront augmenté dans de grandes proportions, les capitaux qui doivent créer notre industrie nationale seront trouvés, et on la verra du jour au lendemain non-seulement s'établir, mais s'étendre rapidement et envahir tout l'empire. Et nous ne parlons pas seulement des industries de fabrication, mais de bien d'autres qui n'attendent que des capitaux, industries houillères, car nous avons dans notre sol des gisements de charbon de terre; industries minières, puisqu'on a la preuve de l'existence de beaucoup de mines non-seulement de métaux précieux, mais de tant d'autres produits employés dans les arts, et plus encore... Ce sont là des entreprises que les capitaux brésiliens se feront honneur de lancer, et dont ils pourront seuls se charger, car elles paraissent trop grandes pour que les capitaux étrangers veuillent jamais s'y engager.

Avant d'en arriver là, il s'écoulera peut-être encore du temps ; il n'y a nul doute que telle ne soit la vérité, mais ce n'est pourtant pas une raison pour ne pas préparer la voie, pour ne pas songer dès aujourd'hui aux moyens à employer pour tirer parti de tant de ressources ; ces moyens sont bien simples, nous le répétons : l'augmentation de la richesse du pays par l'extension de la production, l'accroissement du capital disponible. On y arrivera en facilitant toutes les entreprises qui voudront s'établir, surtout celles des chemins de fer et de tous les autres moyens de transport, en laissant l'initiative privée se développer en toute liberté, en la soutenant même et en l'encourageant.

Quels que soient les capitaux, étrangers ou nationaux, qui désirent se consacrer à une œuvre utile pour le pays, qu'on

la leur abandonne, car ils ne pourront jamais arriver qu'à un résultat favorable à la fortune publique, qu'à son accroissement.

Cela n'empêchera pas l'Etat de prendre sa part dans tout cela, de conserver la haute direction des affaires industrielles du pays et de se réserver celles des entreprises qu'il jugera à propos ; cela, bien entendu à la condition de les réaliser, car si quelquefois il est d'intérêt public que l'Etat conserve dans ses mains telle ou telle entreprise nationale, ce ne peut être qu'à la condition de ne pas les laisser à l'état de simples projets, quand des Compagnies pourraient les mettre immédiatement à exécution.

Quand tout cela se sera fait, notre pays aura achevé de préparer sa grandeur, de travailler à ce qui doit l'établir : il entrera alors dans la seconde phase de son existence, le premier jour de son avenir sera venu.

Cette lettre est déjà trop longue et j'ai hâte d'en finir. Je crois d'ailleurs ne m'être jamais écarté de mon sujet ; si quelques digressions semblent s'être introduites dans cet exposé, vous aurez facilement reconnu, monsieur, que ce n'était qu'une apparence et que je n'avais pas dévié de la ligne que j'avais à suivre : je voulais vous initier à ce que nous sommes, et je vous ai parlé de notre pays. Si quelquefois j'ai énoncé mon opinion personnelle sur quelques sujets, c'est qu'il est bien difficile en écrivant de faire complètement abstraction de soi-même et de supprimer tout à fait l'appréciation qui vous est propre.

Si je pouvais continuer, je voudrais vous donner un aperçu de la vie morale et intellectuelle de notre pays. J'ai traité ici, bien brièvement, il est vrai, quelques points de politique ; à côté, j'aurais placé la description de cette agitation continue et féconde qui entraîne les esprits dans cette terre américaine : j'aurais parlé de notre littérature, de nos écrivains, de nos poètes nationaux, sans oublier l'éloquence oratoire brésilienne, qui est peut-être notre plus belle gloire littéraire.

Cela m'entraînerait trop loin, je m'en abstiendrai donc ; tou-

tefois en vous parlant de cette vie intellectuelle du Brésil, à vous, monsieur, qui faites partie d'une si grande nation, je me sens heureux et comme assuré de l'avenir, de cet avenir de la patrie auquel chacun a besoin de pouvoir croire.

La pensée de la vie intellectuelle si large, si complète, si élevée qui est celle de la nation brésilienne, cette pensée me soutient et me permet d'être fier de ma patrie, car je sais quelle est sa force de vie, car je sais quel est son esprit et quelle est son âme.

Voilà pourquoi, même au milieu de cette enivrante civilisation européenne, à la fois si magnifique et si parfaite, si superbe et si idéale, je me sens heureux d'être l'un des enfants de ce noble pays d'Amérique. Cette belle civilisation d'Europe, je la vois toute brillante du reflet splendide de tant de siècles de génie, du rayonnement de tant de grands esprits qui en sont comme l'âme glorieuse ; mais j'aperçois aussi dans le lointain des temps les premières lueurs de notre avenir ; je sens les tressaillements de l'âme de notre jeune nation, les élans de son esprit, je vois l'effort puissant de sa pensée, et voilà pourquoi j'ai foi en sa grandeur, pourquoi je la crois immortelle !

Agréez, monsieur, l'expression de ma haute considération.

**A. DE CARVALHO,**  
Docteur en droit.





PARIS. — TYPOGRAPHIE A. HENNUYER, RUE D'ARGET, 7..